

J'ai une procédure à l'étranger, que faire ?

Mise à jour : Jeudi 1 décembre 2022

Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Des systèmes d'aide juridique existent dans tous les pays européens. Les conditions d'accès et l'étendue de la protection sont différentes, mais le principe reste le même.

Deux possibilités s'offrent à vous.

1) Vous pouvez vous adresser à un bureau d'aide juridique en Belgique

Ce sont les conditions du pays de résidence qui déterminent le droit à l'aide juridique.

Par exemple, si vous habitez en Belgique et vous avez un litige en France : vous pouvez bénéficier des services d'un avocat français si vous êtes dans les conditions de l'aide juridique en Belgique.

Par contre, si vous résidez à l'étranger et que vous demandez l'aide juridique en Belgique, votre situation et vos revenus sont examinés au regard du droit belge.

2) Vous pouvez faire les démarches dans le pays étranger.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Articles 508/1 à 508/23 du Code judiciaire concernant l'aide juridique.](#)

[Articles 664 à 687 du Code judiciaire concernant l'assistance judiciaire.](#)

Les documents types

[Compendium sur l'aide juridique 2022](#)

[Formulaire de demande d'aide juridique de deuxième ligne valable pour l'Europe.](#)

[Tableau de synthèse : Conditions de l'aide juridique et documents justificatifs](#)